



---

# REVUE LES TISONS

---

*Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

*Revue LES TISONS*, Numéro spécial – septembre 2025  
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524



---

# REVUE LES TISONS

---

*Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société*





---

# REVUE LES TISONS

---

*Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

*Revue LES TISONS*, Numéro spécial, septembre 2025  
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524



**Revue LES TISONS, Numéro spécial, septembre 2025**

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

<http://www.revuelestisons.bf>

[revuelestisons.ujkz@gmail.com](mailto:revuelestisons.ujkz@gmail.com)

[lestisons@revuelestisons.bf](mailto:lestisons@revuelestisons.bf)

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7524

s/c Université Joseph KI-ZERBO

BV 30053 OUAGA 1200 Logements

10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso



## **Numéros déjà parus**

- Revue LES TISONS*, No 0003, juin 2025 ;  
*Revue LES TISONS*, Numéro spécial, mars, Actes du séminaire  
FSHSE, ULSHS Bamako, 2025 ;  
*Revue LES TISONS*, No 0002, décembre 2024 ;  
*Revue LES TISONS*, No 0001, juin 2024 ;  
*Revue LES TISONS*, Numéro spécial, Vol.1 et 2, janvier 2024 ;  
*Revue LES TISONS*, No 0000, Vol.1 et 2, décembre 2023.



## Présentation de la revue

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, *Professeur titulaire de philosophie* à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrique des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

### **Mode de soumission et de paiement**

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : [estisons@revuelestisons.bf](mailto:estisons@revuelestisons.bf); [revuelestisons.ujkz@gmail.com](mailto:revuelestisons.ujkz@gmail.com).

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille

(30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

### **Considération éthique**

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

### **Normes éditoriales**

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>e</sup> session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

*Exemples :*

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadéquation des cultures et des

comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nd</sup>e éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de

L'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

### **Direction de publication**

*Directeur* : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Directeur adjoint* : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

### **Secrétariat de rédaction**

*Secrétaire* : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Membres* : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

### **Comité de lecture**

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso);

Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso);

Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Firmin GOUBA, MC, Philosophe, IPERMIC/Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gninlnan Hervé COULIBALY, MA, Sociologue, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire) ;

Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Jérémi ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso);

Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso);

Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso);

Dr R. U. Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Rasmata BAKYONO/NABALOUM, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO ((Burkina Faso);

Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso);

Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Serge SAMANDOULGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso);

Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

### **Comité scientifique international**

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso);

Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun);

Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin);

Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique);

Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun);

Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique);

Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada);

Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France);

Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada);

Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique);

Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo);

Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso) ;

Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Sébastien YUGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali);

Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire);

Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo);

Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun);

Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire);

Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali);

Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire);

Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France);

Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal);

Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali);

Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal);

Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique);

Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France);

Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ;

Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

## **Gestion des ressources naturelles partagées en Afrique : un défi écologique et de développement durable**

### ***Managing shared natural resources in Africa: an ecological and sustainable development challenge***

*Soumission : 17/06/2025 - Acceptation : 05/09/2025*

**SORO Donikpoho David**, *Assistant*  
Université Alassane OUATTARA  
[sdonikpoho2@gmail.com](mailto:sdonikpoho2@gmail.com)

**Résumé :** L'Afrique est engagée dans un processus de développement qui nécessite l'exploitation des ressources naturelles. Dans cette perspective, on assiste à des découvertes importantes en ressources naturelles dont l'exploitation suscite des tensions entre États du fait du caractère transfrontalier, partagé de certaines ressources, l'exemple des tensions entre l'Égypte, le Soudan et L'Éthiopie autour du barrage de la renaissance sur le Nil en est un exemple patent. De ce constat, il ressort qu'une approche intégrée de la gestion de ses ressources naturelles permettrait à la fois de répondre efficacement aux enjeux de paix, de développement et d'écologie. L'intégration africaine deviendrait ainsi le catalyseur d'un développement durable en Afrique.

**Mots-clés :** Afrique, développement durable, écologie, nature

**Abstract:** *Africa is engaged in a development process that necessitates the exploitation of natural resources. In this perspective, to assist in the important decisions regarding resource management, the exploitation of these resources should not only consider the current situation but also anticipate future developments. This is particularly true in the energy sector, where the example of tensions between Egypt, Sudan, and Ethiopia over the construction of the Renaissance Dam on the Nile is a case in point. In this context, my research takes an integrated approach to the management of natural resources, allowing for a balanced response to the various challenges and stakes involved. This approach is part of the broader framework of sustainable development in Africa: The African integration should become a lever for sustainable development.*

**Keywords:** *Africa, sustainable development, ecology, nature*

### **Pour citer cet article**

---

SORO Donikpoho David, 2025, « Gestion des ressources naturelles partagées en Afrique : un défi écologique et de développement durable », *Revue LES TISONS*, Numéro spécial, septembre, pp. 97-116.

### **Introduction**

La question de l'environnement n'est plus aujourd'hui simplement un enjeu de préservation de la faune et de la flore ; elle est devenue une urgence éthique, politique et de civilisation. Le dérèglement climatique, la déforestation massive, l'érosion de la biodiversité et les tensions géopolitiques autour de l'accès aux ressources témoignent de l'ampleur des transformations à l'œuvre.

En réponse à cette crise planétaire, la communauté internationale promeut depuis plusieurs décennies une vision du développement qui articule croissance économique, inclusion sociale et la soutenabilité écologique, sous l'appellation de « développement durable ». Ce concept, bien qu'issu d'un cadre global, invite à des réflexions différenciées selon les contextes, notamment en Afrique, où les enjeux écologiques sont étroitement liés à l'histoire coloniale, aux dynamiques communautaires et aux défis du sous-développement.

Dans ce vaste chantier de l'éthique environnementale, la gestion des ressources naturelles partagées constitue un enjeu capital. En effet, de nombreuses ressources telles que les forêts, les cours d'eau transfrontaliers, les pâturages communautaires ou les réserves halieutiques sont utilisées collectivement par des communautés rurales ou urbaines, souvent sans cadre juridique clair ni mécanisme de régulation stable. Cette réalité pose la question du statut moral et politique des biens communs naturels, dans un contexte où l'accès équitable et la durabilité ne sont pas garantis.

En Afrique, la pression sur ces ressources s'accroît sous l'effet de la croissance démographique, de l'urbanisation, des investissements des industries extractives, mais aussi du changement climatique. Ce sont donc à la fois des mécanismes de gouvernance,

des représentations culturelles et des principes éthiques qu'il convient d'interroger.

À ce titre, la philosophie offre un cadre privilégié pour penser les enjeux de cette gestion collective, en questionnant les fondements des rapports que les sociétés africaines entretiennent avec la nature. Loin de se limiter à une approche technocratique ou strictement juridique, la réflexion philosophique permet de mobiliser les traditions intellectuelles africaines (telles que l'éthique communautaire, le caractère sacré de la terre, ou les logiques du consensus), tout en confrontant ces traditions aux exigences contemporaines de justice environnementale, de responsabilité partagée et de soutenabilité.

Dans cette perspective, l'éthique environnementale s'impose comme un cadre de médiation entre les droits des générations actuelles, ceux des générations futures, et ceux des écosystèmes eux-mêmes. Le concept de « biens communs », tel qu'il a été développé par des penseurs comme E. Ostrom (2010), mais aussi réinterprété dans le contexte africain, constitue un point d'entrée fécond.

Contrairement à la célèbre thèse de G. Hardin (1968) sur la « tragédie des communs », qui affirme que toute ressource collective serait vouée à la surexploitation en l'absence de contrôle centralisé, plusieurs études empiriques, notamment en Afrique de l'Ouest, montrent que les communautés locales sont capables de gérer durablement leurs ressources à travers des institutions coutumières, des règles d'usage partagées, et des mécanismes de régulation négociés. Ainsi, comme le souligne M. Roué, (2012, p. 45) « la biodiversité n'est pas seulement une richesse biologique ; elle est aussi un fait social, culturel et politique ».

Dans la tradition africaine, la nature n'est pas perçue comme un simple réservoir de ressources exploitables, mais comme un espace de relation, de cohabitation et d'interdépendance. Des philosophes tels que F. E. Boulaga ou M. Towa ont souligné la nécessité de sortir d'une conception instrumentale de la nature pour penser une éthique de la responsabilité élargie. H. Jonas (1990, p. 36) propose ainsi une morale orientée vers l'avenir. Celle-ci permet à l'Homme de se

reconnaître comme gardien de la vie et de son environnement. Aussi écrit-il en conséquence : « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre ». Ce principe rejoint les réflexions africaines sur la durabilité, non comme simple calcul de ressources, mais comme souci du vivant dans sa globalité. La gestion des ressources naturelles partagées se heurte cependant à plusieurs difficultés.

D'une part, les logiques néolibérales de privatisation et les politiques extractives imposées depuis l'extérieur sapent les dynamiques communautaires traditionnelles. D'autre part, les États africains peinent à construire des dispositifs de gouvernance écologique réellement participatifs et équitables. Ce double déficit – institutionnel et culturel – compromet toute perspective de développement durable réellement enraciné. Dès lors la problématique suivante émerge : Comment parvenir à une gestion rationnelle des ressources naturelles partagées en Afrique dans un contexte de désintégration politique du continent ? Quels sont les fondements philosophiques du rapport de l'homme africain à la nature ? Quels sont les obstacles à une gestion rationnelle des communs en Afrique ? comment relever le défi de la gestion des communs dans la perspective de la transition écologique et du développement durable. ?

Ce travail s'articule en trois parties. La première partie analyse les fondements éthiques et philosophiques de la gestion partagée des ressources naturelles, à travers les traditions africaines et les grands courants de l'éthique environnementale. La deuxième partie met en lumière les défis concrets liés à la gouvernance de ces ressources en Afrique, en soulignant les tensions entre les approches communautaires, les logiques étatiques et les intérêts privés. Enfin, la troisième partie propose des pistes de réflexion pour une gouvernance écologique renouvelée, à la fois juste, solidaire et durable, à partir des expériences locales et des apports de la philosophie africaine contemporaine.

## **1. De la nature comme relation à la nature comme ressource : repenser les fondements philosophiques africains**

L'Afrique précoloniale présentait une diversité de relations avec la nature, profondément enracinées dans des systèmes symboliques, religieux et communautaires. Contrairement à l'approche occidentale dominante, issue du cartésianisme, qui sépare l'être humain de la nature et réduit cette dernière à un objet d'exploitation, les cosmologies africaines ont longtemps développé une perception holistique du monde. Dans cette vision, les êtres humains, les éléments naturels et les forces invisibles sont interconnectés. Cette perception implique non seulement une vision unifiée du vivant, mais aussi une manière d'habiter le monde marqué par l'interdépendance, le respect et la réciprocité. Dans de nombreuses sociétés traditionnelles, le cosmos n'est pas divisé entre un monde matériel et un monde spirituel : il s'agit d'un univers unique, traversé de relations, où chaque chose possède un sens et une place. La nature y est perçue comme vivante, habitée et signifiante, et non comme un simple réservoir de ressources à extraire.

Dans ces visions du monde, la terre, les rivières, les forêts et les animaux sont souvent dotés d'une valeur intrinsèque et d'un statut sacré. La terre, par exemple, n'est pas seulement le support de l'activité agricole ; elle est aussi le lien entre les ancêtres, les vivants et les générations futures. Elle est la mémoire du peuple, le socle de son identité et le lieu où s'enracinent les droits et les devoirs. Comme le souligne le philosophe béninois P. J. Hountondji (1994, p. 65), « Dans les sociétés traditionnelles africaines, la terre n'appartient pas aux individus ; ce sont eux qui appartiennent à la terre ». Cette inversion du rapport de propriété fonde une éthique du respect, du partage et de la responsabilité intergénérationnelle. Elle rompt radicalement avec les paradigmes de la propriété privée et de l'accumulation illimitée, qui sous-tendent aujourd'hui les logiques extractivistes. Elle implique, au contraire, une relation d'humilité face au monde naturel, une reconnaissance de ses limites et de son

altérité, ainsi qu'un engagement à le transmettre dans un état viable aux générations suivantes.

Les ressources naturelles, lorsqu'elles sont considérées comme partagées, renvoient à une logique d'appartenance collective qui se déploie à l'échelle du lignage, du clan ou du village. L'usage de la terre, de l'eau ou de la forêt est régulé par des règles coutumières qui définissent les droits d'accès, les temps de récolte, les interdits, les sanctions en cas de transgression. Ces règles sont souvent implicites, transmises oralement et fondées sur une connaissance fine des écosystèmes. Elles visent à maintenir un équilibre entre les besoins humains et les capacités de régénération de la nature. La philosophie Ubuntu, dont la maxime est souvent résumée par « je suis parce que nous sommes », illustre cette manière de penser les liens, non seulement entre les humains, mais aussi entre les humains et leur environnement. Elle suppose une interdépendance radicale, une éthique de la sollicitude et une reconnaissance du fait que l'humanité n'est pas seule au monde, mais cohabite avec une pluralité d'êtres vivants dotés d'un statut moral.

Dans cette perspective, la notion contemporaine de « bien commun » trouve des résonances profondes dans les pratiques africaines traditionnelles. Les espaces pastoraux partagés, les forêts communautaires ou les points d'eau collectifs sont gérés selon des règles coutumières, transmises oralement et respectées par tous. Ces règles ne sont pas imposées par une autorité centrale, mais émergent d'un consensus local fondé sur l'expérience, la tradition et l'écoute mutuelle. Elles garantissent un usage équitable des ressources, mais aussi une forme de durabilité écologique, même si les termes modernes de conservation ou de résilience n'étaient pas utilisés. Les mécanismes sociaux de contrôle – tels que la honte publique, la médiation coutumière ou la réparation symbolique – permettent d'assurer le respect des règles sans recourir à la coercition étatique. On retrouve là des formes d'auto-gouvernance écologique fondées sur la confiance, la mémoire collective et l'intériorisation des normes.

Cependant, cette philosophie de la cohabitation a été profondément ébranlée par la colonisation et l'introduction du droit

foncier occidental. La terre et les ressources sont devenues des biens marchands, sujets à l'appropriation individuelle ou étatique. Le passage d'une logique d'usage à une logique de propriété exclusive a provoqué des conflits, des exclusions et une surexploitation des ressources. La dépossession foncière s'est souvent accompagnée d'un effacement des institutions coutumières, d'une criminalisation des pratiques traditionnelles et d'une imposition de normes juridiques étrangères aux sociétés locales. Comme l'explique M. Towa (1971, p. 91), « La modernité imposée à l'Afrique est une modernité mutilante, qui a arraché l'homme africain à ses références culturelles, sans lui donner les moyens de les refonder ». Cette modernité asymétrique a fragilisé les modes traditionnels de gestion des ressources, en brisant les liens sociaux qui les sous-tendaient et en réduisant la nature à une marchandise ; d'où la nécessité, aujourd'hui, de réhabiliter les fondements philosophiques autochtones pour reconstruire des modèles de gestion partagée plus justes et durables.

Il ne s'agit pas de nier les apports des sciences modernes ou du droit international de l'environnement, mais de penser une synthèse créative entre les traditions locales et les exigences contemporaines. Face aux impasses du modèle extractiviste et aux défis écologiques actuels, la philosophie contemporaine s'est efforcée de penser une éthique de la nature qui dépasse l'anthropocentrisme. Dans ce cadre, l'éthique environnementale s'est imposée comme une discipline visant à reconfigurer la relation entre l'homme et son environnement, non plus en termes de domination, mais de cohabitation et de responsabilité. Elle propose une morale fondée sur la reconnaissance de la valeur propre des êtres vivants, sur le souci du long terme et sur la justice écologique.

Cette éthique trouve un écho particulier dans les traditions africaines, où la notion de communauté ne se limite pas aux humains, mais englobe l'ensemble de tous les êtres vivants. H. Jonas, dont la pensée a influencé de nombreux débats éthiques, propose une morale orientée vers la préservation de la vie sur Terre. Il écrit : « Il faut rendre à la nature sa dignité morale, et reconnaître à nos actions

un poids moral dès lors qu'elles engagent l'avenir du vivant » (H. Jonas, 1990, p. 41). Cette idée de responsabilité élargie, qui inclut les générations présentes, les générations futures et les équilibres écologiques, est d'autant plus pertinente en Afrique que les crises environnementales y exacerbent des vulnérabilités sociales déjà profondes. L'éthique de la responsabilité suppose de renoncer à une logique de court terme et de maximisation du profit immédiat, pour adopter une perspective de prudence, de précaution et de solidarité intergénérationnelle.

Elle trouve un prolongement dans la réflexion sur les biens communs. C. Larrère (2012, p. 89) rappelle que « la notion de commun n'est pas réductible à une catégorie économique ; elle implique un mode de vie, une manière de se rapporter aux autres et à la nature ». Ainsi, gérer des ressources partagées, ce n'est pas seulement répartir équitablement un bien ; c'est aussi construire une éthique du lien, du dialogue et de la modération. Cette conception est en phase avec les pratiques communautaires africaines où l'usage d'un puits, d'un champ collectif ou d'un pâturage est soumis à des obligations mutuelles. Elle s'oppose à la privatisation des ressources naturelles, à leur financiarisation croissante et à la marchandisation du vivant. Elle propose, à l'inverse, une politique de la sobriété, de la coopération et de la coresponsabilité.

En Afrique, cette éthique prend souvent une forme religieuse ou sacrée. Dans de nombreuses sociétés africaines, la forêt est le lieu où dorment nos ancêtres, les fleuves abritent des esprits protecteurs et certaines espèces animales sont des totems. Détruire ces éléments reviendrait à rompre avec l'équilibre cosmique. Cette vision permet de poser des interdits (comme l'abattage excessif des arbres considérés comme sacrés ou la pêche en période de reproduction) qui remplissent une fonction écologique, même s'ils sont formulés en termes religieux. Ces tabous fonctionnent comme des mécanismes de régulation écologique, en limitant les prélèvements, en protégeant les cycles naturels et en ancrant les pratiques humaines dans un horizon de respect. Ils rappellent que la nature ne nous

appartient pas, qu'elle possède sa propre temporalité, sa propre dynamique et qu'elle exige de nous une attention éthique.

Dans le même ordre d'idées, S. B. Diagne (2016, p. 78) souligne que « dans la pensée africaine, la norme n'est pas une abstraction universelle, mais une exigence de régulation du vivant dans ses contextes particuliers ». Cela signifie que les normes environnementales doivent être contextualisées, négociées avec les communautés et adaptées aux réalités locales. Une gouvernance écologique efficace ne peut être purement technocratique ; elle doit être dialogique, participative et inclusive. Elle doit reconnaître la diversité des savoirs, des croyances et des valeurs, et construire des passerelles entre les différentes formes de rationalité. Cela étant, cette éthique traditionnelle doit être réinterrogée à l'aune des réalités contemporaines. La démographie galopante, l'introduction de technologies intensives, la marchandisation croissante de la nature et l'affaiblissement des solidarités traditionnelles appellent à une réinvention des pratiques de gestion collective.

Il ne s'agit pas de revenir à un passé idéalisé, mais de puiser dans les ressources philosophiques africaines de quoi formuler des alternatives à la crise actuelle. Ainsi, selon J. Tonda (2020, p. 104), « l'urgence écologique n'appelle pas seulement des solutions techniques, mais une refondation éthique de nos modes d'habiter la Terre ». Cette refondation implique une transformation des imaginaires, des institutions et des modes de vie. Elle passe par une éducation à l'éthique environnementale, la promotion du dialogue interculturel et la participation citoyenne aux décisions écologiques. Une gouvernance des ressources naturelles partagées ne peut se construire sans une base morale solide, fondée sur le respect du vivant, la reconnaissance des droits des communautés et la responsabilité collective. Elle doit articuler les savoirs ancestraux et les défis contemporains, pour inventer une modernité écologique ancrée dans les réalités africaines.

## **2. Défis structurels et politiques dans les modes de gouvernance partagée en Afrique**

La gestion des ressources naturelles partagées en Afrique est confrontée à une série de défis structurels, juridiques et politiques qui compromettent l'équité d'accès et la durabilité écologique. Dans la plupart des pays africains, le droit foncier moderne repose sur une séparation stricte entre la propriété publique, la propriété privée et les « terres coutumières ». Cette dichotomie, héritée de la colonisation et maintenue après les indépendances, a marginalisé les systèmes endogènes de gestion collective. Les savoirs autochtones, porteurs de pratiques durables et d'éthiques communautaires, ont été réduits à des statuts folkloriques, sans réelle reconnaissance institutionnelle. Cette marginalisation est d'autant plus problématique qu'elle engendre deux conséquences majeures : d'une part, les communautés villageoises perdent leur autonomie dans la gestion des forêts, pâturages, points d'eau ou terres agricoles ; d'autre part, les États africains, souvent sous-administrés et en déficit de capacités techniques, n'assurent pas l'application effective des lois qu'ils promulguent.

Cette fragmentation du régime foncier encourage la multiplication de concessions d'exploitation à grande échelle (exploitation forestière, minière, agro-industrielle), souvent octroyées à des entreprises étrangères sans consultation des populations concernées. Il en résulte une privatisation de fait des biens communs, favorisée par une lecture strictement économique de la valeur de la terre. Cette situation renforce le déséquilibre entre les intérêts locaux et les logiques d'investissement globalisé, amplifiant le sentiment d'injustice et d'exclusion. À cela s'ajoute la faiblesse institutionnelle chronique de nombreux États africains, qui se manifeste par un déficit de gouvernance. L'Union africaine elle-même reconnaît ce phénomène dans son Agenda 2063, lorsqu'elle affirme que « les institutions sont affaiblies par des pratiques opaques, ce qui compromet la mise en œuvre de politiques de développement durable » (Union africaine, 2015, § 2.3).

Ce déficit de gouvernance a des effets concrets : d'abord, l'érosion de la confiance des citoyens à l'égard des mécanismes formels de consultation et de décision ; ensuite, la multiplication des conflits liés à la terre et aux ressources ; enfin, l'absence de mécanismes efficaces de contrôle et de sanction, qui empêche toute forme de redevabilité. Cette désillusion pousse les usagers à négocier en dehors des cadres légaux, favorisant l'informalité et la défiance envers les institutions publiques. Par exemple, dans de nombreuses régions, les conflits de délimitation foncière opposent familles, groupes ethniques, ou autorités coutumières à l'État central, créant des zones de tensions durables.

La globalisation économique a aggravé cette situation en imposant à l'Afrique des réformes structurelles inspirées du néolibéralisme. Les programmes d'ajustement structurel des années 1980-1990 ont fragilisé les institutions publiques et ouvert les territoires à l'investissement privé étranger, avec peu de garde-fous sociaux et écologiques. Cette logique, selon Diemer et Vivien (2008, p. 112), « subordonne la défense des biens communs naturels aux intérêts financiers, favorisant l'accaparement de terres et l'érosion des droits coutumiers ». La Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds ont longtemps promu la titrisation des terres comme condition préalable au développement, sans toujours considérer les conséquences sur les formes collectives de gestion. Entre 2006 et 2016, plus de 40 millions d'hectares ont ainsi été concédés à des entreprises pour des projets agro-industriels, entraînant la perte d'accès aux ressources pour des millions de personnes (Diemer et Vivien, 2008, p. 118).

Face à l'échec des modèles purement étatiques ou entièrement privés, des formes de gouvernance polycentrique émergent. Ces dispositifs associent les communautés locales, les ONG, les collectivités territoriales décentralisées, les institutions internationales et parfois même les entreprises elles-mêmes. Auby et Robert (2004, p. 153) soulignent que « cette recomposition fait émerger des partenariats hybrides, mais pose la question de la légitimité démocratique et de la cohérence des politiques ». Si ces

partenariats offrent des opportunités, ils ne sont pas sans risques. Ils peuvent produire une fragmentation des responsabilités, une dilution des obligations, et parfois un brouillage des sources de légitimité. Pourtant, sur le terrain, ces initiatives apportent souvent des résultats tangibles, notamment lorsqu'elles s'appuient sur une gouvernance partagée.

Par exemple, au Sénégal, dans la région de Saint-Louis, des comités de gestion co-construits rassemblent pêcheurs, autorités locales, représentants d'ONG et services techniques. Ensemble, ils définissent les périodes de pêche, fixent les quotas, identifient les espèces protégées et coordonnent la surveillance. Ce modèle, bien qu'encore fragile, illustre le potentiel de la co-gouvernance pour surmonter l'opposition entre normes coutumières et normes administratives. Dans d'autres contextes, les comités locaux de gestion forestière ou les commissions de pastoralisme associant agriculteurs et éleveurs démontrent que des solutions négociées peuvent émerger à condition de respecter la pluralité des intérêts et des savoirs.

Les conflits d'usage entre éleveurs et agriculteurs, fréquents en Afrique de l'Ouest (notamment au Burkina Faso, au Mali, au Niger ou en Côte d'Ivoire), sont souvent présentés comme des rivalités naturelles. Or, ils sont en réalité le symptôme de l'affaiblissement des dispositifs régulateurs. Ces tensions révèlent à la fois des fractures sociales (ethniques, générationnelles, économiques) et l'absence de mécanismes institutionnels de médiation. F. E. Boulaga (1993, p. 107) rappelle que « les palabres villageoises, longtemps marginalisées, offrent un modèle de règlement pacifique des conflits ». Il s'agit de remettre au centre les espaces de discussion délibérative, en les adaptant aux exigences contemporaines. La reconnaissance juridique des médiations coutumières pourrait renforcer la prévention des conflits, réduire les violences et restaurer la légitimité des décisions prises collectivement.

Un autre défi majeur concerne la gestion des bassins fluviaux transfrontaliers. Le fleuve Niger, le Nil, le Congo ou le Sénégal sont partagés entre plusieurs États qui doivent coordonner leurs

politiques agricoles, hydroélectriques et environnementales. Ces ressources, vitales pour des dizaines de millions de personnes, sont soumises à une forte pression. Si des accords bilatéraux ou multilatéraux existent, ils souffrent souvent d'un manque de mécanismes contraignants. L'Autorité du Bassin du Niger, par exemple, peine à faire respecter les décisions prises en raison des tensions géopolitiques entre États membres, des divergences de priorités nationales, et de la faible capacité technique de mise en œuvre. Mbembe (2000, p. 118) critique cet état de fait : « la gouvernance des ressources transfrontalières requiert une éthique de la réciprocité entre États et peuples, fondée sur le dialogue et le respect mutuel ».

Dans ce contexte de complexité, la société civile joue un rôle crucial. Elle intervient pour sensibiliser, former, surveiller et proposer des solutions innovantes. Les associations paysannes, les collectifs de femmes rurales, les mouvements de jeunes, les ONG nationales et les réseaux régionaux peuvent peser sur les politiques publiques en menant des actions de plaidoyer, en assurant le suivi citoyen, et en proposant des alternatives crédibles. Leur action dépend toutefois de l'espace démocratique garanti par les gouvernements. Kouadio (2019, p. 144) souligne à juste titre que « la participation citoyenne ne doit pas se limiter à des consultations de façade, mais impliquer un transfert réel de compétences et de budgets vers les acteurs locaux ».

Cette décentralisation effective suppose de renforcer les capacités techniques et financières des collectivités, de reconnaître les savoirs locaux, et d'instaurer des mécanismes transparents de reddition de comptes. À terme, une gouvernance équitable et durable des ressources naturelles ne pourra se construire que sur la base d'un triple engagement : renforcer la démocratie locale, restaurer la légitimité des savoirs endogènes, et garantir une justice sociale et écologique dans l'accès et la gestion des ressources. Ce modèle alternatif, fondé sur la participation, la responsabilité partagée et la reconnaissance des diversités culturelles, constitue l'un des leviers les

plus prometteurs pour faire face aux défis écologiques et sociaux de l'Afrique contemporaine.

### **3. Vers une gouvernance éthique et durable des ressources naturelles en Afrique**

Il est devenu crucial de repenser les fondements de l'action publique et communautaire, en intégrant l'éthique, la justice et la participation au cœur des mécanismes de gestion. Face à des pressions croissantes sur les écosystèmes, telles que la déforestation, la surexploitation des ressources minières, l'accaparement des terres et le changement climatique, les réponses institutionnelles traditionnelles se révèlent souvent inadaptées, voire contre-productives. Il est donc essentiel d'innover en matière de gouvernance, en s'appuyant sur les traditions culturelles africaines tout en restant ouvert aux innovations contemporaines. Une telle gouvernance doit être fondée sur des principes éthiques solides, axés sur la durabilité, l'équité et la reconnaissance des pluralités.

La solidarité représente le premier de ces principes. Elle ne se limite pas à une simple valeur morale entre individus, mais s'étend à une conception systémique des relations entre les êtres humains, les générations futures et les éléments naturels. Elle implique une prise de conscience de l'interdépendance profonde entre les différentes composantes du vivant. Comme le soulignait J. Ki-Zerbo (2001, p. 115) « la dignité humaine est indissociable de la préservation de son environnement ». En d'autres termes, l'existence humaine ne peut être comprise sans une attention particulière à la préservation des conditions naturelles de cette existence. Cette solidarité se traduit par la notion de responsabilité partagée, développée par H. Jonas (1990), selon laquelle toute action humaine engage l'avenir de l'humanité. Ainsi, chaque acteur, qu'il soit membre d'une communauté villageoise, élu local, responsable d'une entreprise extractive ou représentant d'une ONG, a le devoir moral de veiller à la durabilité des ressources qu'il utilise ou administre.

L'éthique de la responsabilité se concrétise également dans le principe de subsidiarité, issu du droit comparé et promu par l'Union africaine dans son Agenda 2063. Ce principe affirme que les décisions doivent être prises au niveau le plus proche des populations concernées, afin de garantir leur participation active et leur maîtrise des enjeux qui les affectent directement (Union africaine, 2015, §3.1). Appliqué à la gestion des ressources naturelles, il implique une décentralisation effective des compétences et des moyens au profit des collectivités territoriales, des chefs traditionnels et des organisations communautaires. Il ne s'agit pas simplement de déléguer des responsabilités, mais de reconnaître que les communautés locales possèdent des savoirs, des pratiques et une légitimité leur permettant de prendre des décisions éclairées. La subsidiarité permet ainsi de lutter contre l'inefficacité des politiques centralisées, souvent déconnectées des réalités locales, et de renforcer la résilience des territoires.

En parallèle, la justice intergénérationnelle constitue un pilier fondamental de la gouvernance éthique. Popularisée par le rapport Brundtland (1987), cette notion impose de ne pas compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Elle est particulièrement cruciale en Afrique, où les jeunes représentent plus de la moitié de la population et où l'urbanisation rapide exerce une pression accrue sur les ressources naturelles. H. Jonas (1990, p. 36) insiste sur l'idée que l'avenir de l'humanité doit guider nos choix présents : « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine ». Cette exigence appelle à intégrer des études d'impact intergénérationnelles dans tout projet d'exploitation des ressources, à créer des mécanismes de sauvegarde et de restauration écologique, et à associer les jeunes générations à la définition des politiques publiques.

La justice écologique, quant à elle, étend la réflexion éthique au-delà des seuls rapports entre humains pour inclure la reconnaissance de la valeur intrinsèque des écosystèmes. Elle suppose que les bénéfices tirés de l'exploitation des ressources soient répartis

équitablement, que les charges environnementales ne soient pas imposées de manière injuste à certaines populations, et que la capacité de régénération des milieux naturels soit assurée. Catherine Larrère (2012, p. 102) rappelle que « gérer un commun, c'est garantir l'accès de chacun à la ressource, tout en protégeant la capacité de renouvellement ». Cela implique des règles d'usage claires, des quotas de prélèvement adaptés à la capacité de régénération, la protection de zones sensibles (sources d'eau, forêts primaires, espaces sacrés), et des mécanismes de redistribution des revenus générés par les concessions forestières, minières ou touristiques.

Pour que ces principes éthiques prennent corps dans des pratiques effectives, il est indispensable d'intégrer les savoirs endogènes à la gouvernance des ressources naturelles. Ces savoirs, qui incluent des connaissances botaniques précises, des techniques agricoles écologiquement soutenables, des calendriers traditionnels de gestion des cycles naturels, des rituels de préservation des milieux, ne sont pas des résidus archaïques, mais des systèmes cognitifs complexes, forgés par des siècles d'expérience. Paullin Hountondji (1994, p. 78) insiste sur la nécessité de dépasser la vision réductrice qui cantonne les savoirs traditionnels à des pratiques empiriques : « Ce ne sont pas seulement des techniques, mais des philosophies vivantes ». Leur reconnaissance dans les processus de décision permet non seulement d'enrichir les politiques publiques, mais aussi de renforcer leur légitimité auprès des populations concernées. Cela suppose la mise en place d'espaces de dialogue interculturel entre les détenteurs de savoirs traditionnels, les scientifiques, les administrateurs et les acteurs du développement.

Dans cette perspective, les travaux de E. Ostrom offrent des clés d'analyse précieuses. Elle a démontré que les systèmes polycentriques, organisés autour de plusieurs centres de décision autonomes mais coordonnés, sont particulièrement efficaces pour la gestion des ressources communes. En Afrique, de tels systèmes pourraient prendre la forme de structures hybrides associant les chefs coutumiers, les conseils municipaux, les comités d'usagers (eau, forêt, pâturage), les ONG, les chercheurs et les représentants

des jeunes. Ce modèle de co-gouvernance permet d'articuler les différents niveaux de légitimité, de mutualiser les ressources techniques et financières, et de développer des dispositifs de suivi et de sanction adaptés aux réalités locales. Il s'agit de dépasser l'opposition entre tradition et modernité pour construire des synergies institutionnelles porteuses d'innovation démocratique.

Une innovation institutionnelle majeure, dans ce contexte, consiste à élaborer des chartes locales des communs. Ces chartes, rédigées collectivement en assemblée villageoise, définissent les droits d'accès et d'usage des ressources, les obligations de préservation, les modalités de règlement des conflits, ainsi que les principes de partage équitable des bénéfices. Lorsqu'elles sont reconnues juridiquement par l'État, ces chartes acquièrent une force contraignante. Des exemples existent déjà, notamment au Burkina Faso, où plusieurs villages ont signé de telles chartes pour la gestion des forêts sacrées, avec le soutien d'ONG. Ces chartes ont permis de financer la plantation d'arbres, d'organiser la surveillance communautaire, et de renforcer la cohésion sociale autour d'un projet commun.

Pour donner une assise économique à la préservation des ressources, les paiements pour services environnementaux (PSE) représentent une voie prometteuse. Il s'agit de verser une compensation financière aux communautés qui assurent la conservation de services écologiques essentiels, tels que la qualité de l'eau, la protection de la biodiversité, la séquestration du carbone ou la prévention de l'érosion. Ces PSE doivent être encadrés par des contrats clairs, impliquant les collectivités locales, les ONG et les bénéficiaires des services (entreprises, villes, États). A. Diemer et F. Vivien (2008, p. 115) soulignent que ces instruments peuvent « offrir une rémunération directe tout en renforçant la responsabilité locale ». Ils nécessitent toutefois des mécanismes transparents de gestion financière, des outils de suivi environnemental, et un accompagnement technique pour leur mise en œuvre.

La durabilité de l'ensemble de ces dispositifs repose enfin sur la formation et la participation citoyenne. Il ne peut y avoir de

gouvernance durable sans une culture partagée de la responsabilité écologique. Il est donc crucial d'intégrer dans les programmes scolaires, du primaire à l'enseignement supérieur, des modules consacrés à l'éthique environnementale, à la gestion durable des ressources, et aux savoirs endogènes africains. Ces contenus doivent être conçus en dialogue avec les communautés, les chercheurs, les éducateurs et les leaders coutumiers.

Les radios communautaires, les associations locales et les institutions religieuses peuvent jouer un rôle majeur dans la diffusion de campagnes de sensibilisation, l'organisation d'ateliers participatifs, et la mise en place de comités de veille citoyenne. L'objectif est de cultiver, à l'échelle locale, une conscience écologique collective, capable de faire émerger des solutions adaptées aux contextes et aux aspirations des populations.

Ainsi conçue, la gouvernance éthique des ressources naturelles en Afrique ne se limite pas à l'application de normes extérieures, mais s'inscrit dans une dynamique de réappropriation culturelle, de reconstruction institutionnelle et de projection vers l'avenir. Elle mobilise les valeurs africaines de solidarité, de respect des ancêtres et des générations futures, d'harmonie avec la nature, tout en intégrant les acquis contemporains des sciences, du droit et de l'économie écologique. Elle vise à créer des institutions légitimes, inclusives et efficaces, capables de répondre aux défis complexes du XXI<sup>e</sup> siècle : dérèglement climatique, insécurité alimentaire, conflits liés à l'accès à l'eau ou aux terres, migrations écologiques. Ce modèle de gouvernance constitue une voie d'espérance pour le continent africain, et une contribution originale au débat mondial sur la transition écologique.

## **Conclusion**

L'Afrique, riche de ses traditions de solidarité et de ses philosophies du commun, est particulièrement bien placée pour inventer un modèle de gouvernance écologique fondé sur la responsabilité collective, la justice intergénérationnelle et la

reconnaissance des savoirs endogènes. Les recommandations formulées – de la légalisation des chartes coutumières à la mise en place de mécanismes financiers innovants, en passant par la décentralisation effective et l'éducation écologique – visent à traduire ces principes en actions durables.

La résilience des écosystèmes et la stabilité sociale dépendent désormais de notre capacité à réconcilier les héritages culturels africains avec les outils de la modernité. En adoptant une gouvernance polycentrique, éthique et inclusive, les communautés, les États et les partenaires internationaux peuvent transformer le défi des ressources naturelles partagées en opportunité de renouveau. C'est là un enjeu non seulement pour l'Afrique, mais pour la planète tout entière : montrer qu'un autre rapport à la nature, centré sur la *care* et la co-construction, est possible et souhaitable. En ce sens, ce travail ouvre la voie à de nouvelles recherches et expérimentations : évaluations comparatives, pilotages territoriaux, dialogues interculturels. Plus qu'un manuel de gestion, il s'agit d'un appel à la créativité collective pour bâtir une civilisation écologique où chaque être humain, chaque groupe social, et chaque écosystème trouvent leur place dans un horizon de durabilité et de justice partagées.

## Bibliographie

AUBY Jean-Baptiste et Gilles Robert, 2004, *Droit institutionnel et gouvernance locale*, Dalloz.

BOULAGA Fabien Eboussi, 1993, *La crise du Muntu : authenticité africaine et philosophie*, Présence Africaine.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2016, *En quête d'Afrique(s) : Universalisme et pensée décoloniale*, Philippe Rey.

DIEMER Arnaud et VIVIEN Franck-Daniel, 2008, "La gestion des ressources naturelles dans le cadre du développement durable." *Économie Appliquée* N°61 (2) pp. 99–120.

HARDIN Garrett, 1968, "The Tragedy of the Commons." *Science* 162 (3859), pp. 1243-1248.

HOUNTONDI Paulin, 1994, *La rationalité, une ou plurielle ?* UNESCO.

JONAS Hans, 1990, *Le principe responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique*, Cerf.

KI-ZERBO Joseph et HOLENSTEIN René, 2001, *À quand l'Afrique ?* Éditions de l'Aube.

KOUADIO Kouassi, 2019, *Gestion communautaire de la forêt sacrée en Côte d'Ivoire*, Mémoire de Master, Université Alassane Ouattara.

LARRERE Catherine, 2012, *Les philosophies de l'environnement*, Presses Universitaires de France.

MBEMBE Achille, 2000, *De la postcolonie*, Karthala.

OSTROM Elinor, 2010, *Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck Sup.

ROUÉ Marie, 2012, "Diversité biologique et diversité culturelle : quelles convergences ?" In *La nature en partage*, Laurence Empeaire, Éditions de l'IRD, pp. 37-53.

TONDA Jean, 2020, *L'impérialisme postcolonial : Critique de la raison nègre*, Karthala.

TOWA Marcien, 1971, *Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle*, CLE.

UA (Union africaine), 2015, *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*.

## Table des matières

L'éthique de l'enfant au berceau dans l'œuvre de Rousseau ... MILLOGO Zézouma, YAMEOGO Issaka.....	25
Le pacifisme, critique freudienne d'une doctrine à finalité hors de portée ... SORO Nanga Jean.....	47
Facteurs sociaux et communicationnels de la perception de la science par des lycéens ouagalais ... OUEDRAOGO Patoin-Samba Juste Honoré.....	65
Gestion des ressources naturelles partagées en Afrique : un défi écologique et de développement durable ... SORO Donikpoho David.....	97
A. Honneth et la discussion de la théorie critique ... TOUBOUI Bi Drigone Gilles Martial.....	117
L'adaptation au théâtre, entre réappropriation et trahison : de L'Étrange destin de Wangrin de Amadou Hampâté Bâ à Héritage de Douniwata Noël Minoungou ... TARNAGDA Boukary.....	137
Perceptions et usages des technologies de l'information et de la communication au Centre Hospitalier Régional de Tenkodogo au Burkina Faso ... ROUAMBA Palingwindé Inès Zoé Lydia, GAYERI Boama.....	157
Archéologie de sauvetage et patrimoine culturel menacé : cas du permis minier de Tanlouka au Burkina Faso ... KI Léonce.....	179
Facteurs associés à la consommation des drogues illicites chez les élèves des lycées et collèges de la ville de Ouagadougou au Burkina Faso en 2024 ... GNADA Noël, SARIGDA Maurice KIEMDE Adama, TASSEMBEDO Sharrif Azoudine Wendpanga OUEDRAOGO Smaila.....	197

La portée du dialogue dans l'hymne nationale du Mali... DRABO Amba Victorine .....	231
Analyse anthropobiologique de l'adéquation entre la morphologie et le barème du saut en hauteur chez des élèves ivoiriens en classe d'examen ... COULIBALY Siaka .....	253
Profil sociodémographique des personnes déplacées internes de Kaya et de Kongoussi (Burkina Faso) ... SAWADOGO P. Maurice, SIA Drissa, ONADJA Yentéma, TIENDREBEOGO W.-T. Cédric Donald, NGUEMELEU Éric Tchouaket.....	273
Déforestation et migration : quand Daloa « la cité verte » devient « la gare d'Italie » ... KOUAKOU Guy Charles Kokoret .....	291
Prosopographie et Éthiopée dans Soundjata ou l'Épopée Mandingue de Djibril Tamsir Niane ... MONGLOU Beuh Ambroise.....	313
L'impossible acclimatation des moutons mérinos en Haute-Volta (1917-1927) ... SAMBARE Boubacar.....	331
Impératif de sécurité contre le risque de contamination des maladies bactériennes et virales chez les éboueurs des déchets des soins médicaux : cas du C.H.U - OWENDO et de l'I.M.I Professeur Daniel GAHOUMA du Gabon ... ... MIHINDOU BOUSSOUGOU Parfait, BOUNDENGHAN Méthode Claudien .....	351
Facebook, un outil pédagogique au service de l'enseignement primaire au Burkina Faso ... OUÉDRAOGO Boureima, GUBLEWEOGO SORÉ Kadidjatou .....	369
Les représentations sociales des parents d'élèves sur les cours d'appui dans les établissements d'enseignement secondaire de la ville de Manga ... OUATTARA Issa, DIARRA Bonaventure, BONKOUNGOU Koung-Nongom .....	403
Les Périls de la culture africaine dans Le Cri de l'espoir de Jean-Pierre Guingané ... KPATCHA Komi, BLAKEMA Afi .....	421

Entre volontarisme et réalisme : à propos de la pensée du Président Thomas Sankara sur l'annulation de la dette ... SANGARÉ Salifou .....	447
Neutralité de la dégradation des terres (NDT) dans le nord du Burkina Faso : cartographie selon les ODD 15.3.1 et confrontation aux réalités locales ... OUEDRAOGO Soumaila, YARGA Paul Hahadoubouga, SANKARA Souleymane, YAMEOGO Lassane .....	501
La syllabe en <i>zarmacine</i> ... OUEDRAOGO Tiga Alain, ILBOUDO W. Charles .....	525
Politique de maintien de l'ordre et contrôle des barrières de route au Tchad ... MANATOUMA Kelma .....	543